

**ZONAGES ET SECTEURS RÉGLEMENTAIRES**

**Zones Urbaines**

- Zone UA** : Quartiers mixtes centraux
  - Secteur UAa : Secteur de projet des quartiers mixtes centraux
  - Secteur UAz : Secteur de projet Saint-François le Plessis
- Zone UB** : Quartiers d'habitat à dominante individuelle
- Zone UC** : Quartiers mixtes très contraints
- Zone UE** : Monuments exceptionnels dans leur parc destinés à des équipements culturels et de loisirs
- Zone UH** : Village du Grand Carroi et hameau des Devalleries
- Zone UP** : Quartiers historiques
  - Secteur UPa : Espaces bâtis implantés à l'alignement
  - Secteur UPb : Espaces bâtis aux implantations variées
  - Secteur UPc : Espaces bâtis implantés en retrait
  - Secteur UPd : Ilot bâti au sud de la place Saint-Arne
- Zone US** : Equipements d'agglomération
- Zone UX** : Activités économiques
  - Secteur UXa : Parc d'activités artisanales
  - Secteur UXb : Parc d'activités industrielles Les Montils
  - Secteur UXc : Parc d'activités industrielles La Grange David
  - Secteur UXd : Parc d'activités industrielles Saint-Côme
- Zone UY** : Site d'activités Saint-François

**Zones à urbaniser**

- Zone 1AU** : Espace à urbaniser du Plessis Botanique
- Secteur 1AUz** : Secteur central du Plessis Botanique à urbaniser

**Zones naturelles**

- Zone N** : Espace naturel et forestier
  - Secteur Nlm : Lit endiqué de la Loire et du Cher
  - Secteur Ne : Espace naturel à vocation d'équipements
- Zone A** : Espace agricole


**PRESCRIPTIONS**

- Espace boisé classe (L113-1 et suivants)
- Emplacement réservé (L151-41)
- Nombres d'emplacements réservés mentionnés à la liste
- Site et élément bâti à préserver (L151-10)
- Nombres de site et élément bâti à préserver, mentionnés au règlement
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (L153-6 et suivants)
- Règles d'implantation des constructions par rapport à l'axe de la voie (L111-6 et suivants)
- Marge de recul d'implantation des constructions
- Distance du recul
- Secteur de constructibilité limitée sous risque d'inondation (zone de dissipation de l'énergie et d'écoulement pédestre)
- Primétrie Val de Loire UNESCO

**INFORMATIONS**

**LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS**

Numero	Désignation	Bénéficiaire
1	Création d'un accès depuis la rue Chereux vers la ZAC Plessis Botanique	Commune
2	Riaménagement et prolongement de la rue G. Bicaud	Commune
3	Création d'un accès depuis la rue Saint-François vers la ZAC Plessis Botanique	Commune
4	<del>Voir nouvelle entre les Chereux et Lenoir</del>	Commune
5	Création d'une voie en prolongement de la rue Pierre Mendès France jusqu'à la rue d'Entraignes	Syndicat des mobiliers de Touraine
6	Aménagement du carrefour entre la rue Louis XI et la rue Parmentière	Commune
7	Aménagement du carrefour entre la rue de Ligner et de la Parmentière	Syndicat des mobiliers de Touraine
8	Élargissement de la rue de la Parmentière	Commune
9	Élargissement de la rue de la Parmentière	Commune
10	Création d'une voie piétonne entre les rues Cormines et des Tourelles	Commune
11	Élargissement de la rue de Plessis	Commune
12	Création d'une voie entre la rue des Sablons et le quartier Niquexis Étrier	Commune
13	Création d'une voie entre la rue des Sablons et le quartier Niquexis Étrier	Commune
14	Élargissement d'un fossé entre la route de Saint-Genevieve et le chemin des Patys	Commune
15	Élargissement d'un fossé - 21 Saint-Côme	Commune
16	Aménagement d'un bassin d'infiltration des eaux pluviales de la ZI Saint-Côme	Toit Métropole Val de Loire
17	Création d'une liaison douce	Commune
18	Aménagement d'une liaison douce	Commune
19	Création d'équipement public	Syndicat des mobiliers de Touraine



La Riche

# PLU

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1

PLAN LOCAL D'URBANISME

3.3 RÈGLEMENT GRAPHIQUE PLAN N°2

PLAN 1 PLAN 2

Plan édité le 27/09/2024

Vu pour être annexé à la délibération du conseil métropolitain du 4 novembre 2024

atuu

Département de l'Indre et Loire

YVIERE LA RICHE

Sources : DGFIP/CG37 - Cadastre 2015